

Fiche mesure

Proposition de tarification acte DEQA001

1. Contexte

DEQA001 : Électrocardiographie avec implantation sous cutanée d'un dispositif d'enregistrement continu

Phase 1 : implantation sous cutanée du dispositif

Phase 2 : interrogation du dispositif sous cutané d'enregistrement continu par télétransmission

Phase 3 : ablation du dispositif

Cet acte a été inscrit lors des travaux initiaux de hiérarchisation avant l'évaluation de l'acte par la HAS publié le 20 septembre 2006

Résultats de la hiérarchisation :

- ✓ Phase 1 : 42 points travail durée 33 mn- tarif cible : 56€
- ✓ Phase 2 : 0
- ✓ Phase 3 : 21 points travail durée 22 mn - tarif cible : 33€

La tarification de cet acte n'a pas été effectuée en raison de la phase 2 et de son risque inflationniste.

Cet acte est associé à un dispositif médical.

2. Données médicales

Le moniteur ECG implantable permet de faire le diagnostic de certaines syncopes dont le diagnostic n'a pu être établi par les moyens classiques.

Ce dispositif implanté en sous cutané près du cœur, permet d'enregistrer l'ECG. Il est conçu pour déclencher, selon la programmation établie ou à la demande du patient, un enregistrement électrocardiographique.

Le cardiologue contrôle régulièrement les tracés ECG enregistrés au cours d'une consultation en face à face ; dès que le diagnostic des syncopes est établi, le dispositif est retiré; en l'absence de diagnostic, il est retiré dans un délai variable mais en règle jamais au-delà de 24 mois (usure de la batterie).

Le moniteur est implanté en sous cutané au niveau de la paroi thoracique et nécessite une incision de 1 cm réalisée sous anesthésie locale dans une salle de cathétérisme ou au bloc opératoire.

La population cible est comprise entre 3 000 et 12 000 patients par an.

3. Proposition de tarification

Les phases 1 et 3 de l'acte DEQA001, sont tarifées selon la hiérarchisation initiale.

Pour la phase 2, il est proposé d'introduire la note de facturation suivante :

« Dans le cadre du parcours de soins, chaque interrogation du dispositif sous cutané d'enregistrement correspondant à la phase 2 de l'acte, est réalisée au cours d'une consultation dont le cumul est autorisé avec l'électrocardiographie, avec enregistrement événementiel déclenché et télétransmission (DEQP001). Le nombre de contrôles est de 2 à 12 par an. »

De même pour l'acte :

DEQP 001 : Électrocardiographie, avec enregistrement événementiel déclenché et télétransmission

Indication : évaluation diagnostique et pronostique des troubles du rythme paroxystiques. Événements arythmiques rares et ressentis, difficiles à mettre en évidence par enregistrement ambulatoire [Holter]

Facturation : la facturation de cet acte est autorisée dans le cadre d'une consultation au cours de laquelle est réalisée l'interrogation du dispositif sous cutané d'enregistrement continu par télétransmission, phase 2 de l'acte DEQA001.